



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le
lundi 08 novembre 2021 à la salle du Conseil municipal du Centre F. P. Adams à 18h30.**

Étaient présents : M. David Ferguson, maire
M. Lucien Leblanc, conseiller
M. Francis Levesque, conseiller
Mme Mélanie Côté, conseillère

Étaient absents : M. Daniel Charest, conseiller
M. Bertrand Breton, conseiller
Mme Sabrina Landry-Court, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

M. David Ferguson, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2021 - 11 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Adoption du procès-verbal du 04 octobre 2021
4. Administration
 - 4.1. Liste des comptes payés - octobre 2021
 - 4.2. Présentation des comptes à payer - octobre 2021
 - 4.3. Rapport de trésorerie - octobre 2021
5. Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
6. Liste des donateurs et rapport de dépenses
7. Formation obligatoire des élus en éthique et déontologie
8. Régie de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRA)
9. Reddition de comptes PPA-CE
10. Projet Sentier et belvédère du panache
11. Soumission déneigement
12. Nomination maire suppléant
13. Autorisation de signature
14. Varia
15. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par Mme Mélanie Côté
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE, l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 8 novembre 2021 soit accepté tel que présenté.

2021 - 11 - 002 Période de questions

Une citoyenne est présente. Le maire lui donne des informations sur le Centre d'interprétation du chemin Kempt.

Résolution n° 2021 - 11 - 003 Adoption du procès-verbal du 04 octobre 2021

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
il est RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance du 04 octobre 2021 soit adopté tel que présenté.

2021 - 11 - 004 Administration

2021 - 11 - 004 - 1 Liste des comptes payés - octobre 2021

Les comptes payés au mois d'octobre 2021 sont révisés et acquiescés pour un montant total de 16 350,69 \$.

Résolution n° 2021 - 11 - 004 - 2 Présentation des comptes à payer - octobre 2021

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
BERNARD & GAUDREAU, ARPEUTEURS	2 115,60
BOUFFARD SANITAIRE INC.	1 584,11
FRONTIÈRES MOTOSPORTS	51,74
GARVEX PROTECTION INC.	86,23
GROUPE LEXIS MÉDIA INC.	527,74
HERVÉ ESCH	229,00
HOMWOOD SANTÉ	7,83
KENT	382,64
LOCATIONS LEBLANC RENTALS	291,53
MACHINERIE JNG THÉRIAULT	219,05
MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE QUÉBEC	2 256,65
MRC D'AVIGNON	6 369,53
PIÈCES D'AUTO BM	114,16
ENTREPRISE P. L. CELLARD INC.	1 528,80
QUINCAILLERIE ST-OMER	908,10
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	197,08
RO-AD ET FILS INC.	2 664,53
RÉAL OUELLET	1 600,00
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE	1 378,75
TELUS	129,32
VISA DESJARDINS AFFAIRES	61,16
Total à payer	22 703,55

Je, soussigné, Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, atteste en vertu du présent certificat, que la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est dispose des crédits suffisants pour payer le total inscrit sur la liste des comptes à payer pour approbation au 08 novembre 2021.



Hervé Esch

Directeur général et secrétaire-trésorier

2021 - 11 - 004 - 3 Rapport de trésorerie - octobre 2021

Le rapport de trésorerie est présenté tel que suit :

Solde d'ouverture	octobre 2021	181 352,19
<u>Revenus</u>		7 572,38
Taxes municipales	6 137,66	
Transferts reçus	-	
Autres revenus	1 434,72	
Marge de crédit	-	

<u>Dépenses</u>		-	20 087,75
Fournisseurs	7 113,21		
Salaires et cotisations	12 452,14		
Autres dépenses	467,40		
Frais bancaires	55,00		
Marge de crédit	-		
Solde de clôture	octobre 2021		<u>168 836,82</u>
Marge de crédit			-
Évolution	octobre 2021	-	<u>12 515,37</u>

2021 - 11 - 005 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Les Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de M. David Ferguson, Mme Mélanie Côté et M. Lucien Leblanc sont déposées au conseil.

2021 - 11 - 006 Liste des donateurs et rapport de dépenses

Les listes des donateurs et rapport de dépenses de M. David Ferguson, Mme Mélanie Côté et M. Lucien Leblanc sont déposées au conseil.

2021 - 11 - 007 Formation obligatoire des élus en éthique et déontologie

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier informe le conseil des modalités actuelles liées à la formation des élus en éthique et déontologie et celles prévues au projet de Loi n° 49, loi modifiant la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législative.

Résolution n° 2021 - 11 - 008 Régie de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRA B)

CONSIDÉRANT la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est a adopté l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure le 28 octobre 2019 par la résolution n° 2019-10-030 ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est nomme M. David Ferguson, maire, en tant que représentant au conseil d'administration de la RGMRA B et M. Lucien Leblanc, conseiller municipal, comme remplaçant.

Résolution n° 2021 - 11 - 009 Reddition de comptes PPA-CE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Mélanie Côté
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est approuve les dépenses d'un montant de 3 381,54 \$ taxes incluses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Résolution n° 2021 - 11 - 010 Projet Sentier et belvédère du panache

CONSIDÉRANT les documents reçus de Bernard et Gaudreault, Arpenteurs géomètres définissant le lot 6 459 275 sur le territoire de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-est ;

CONSIDÉRANT la promesse d'achat-vente signée en date du 12 avril 2021 entre la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est et M. François Boulay, actuel propriétaire dudit lot ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est procède à l'acquisition du lot 6 459 275 selon les conditions édictées dans la promesse d'achat-vente du 12 avril 2021 ;

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est assumera tous les coûts liés à cette acquisition ;

QUE M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, soit habilité à signer tout document relatif à cette acquisition au nom de la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est.

Résolution n° 2021 - 11 - 011 Soumission déneigement

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres public n° 2021 EHCM relatif à l'entretien hivernal des chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est PROPOSÉ par Mme Mélanie Côté
Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est accepte la soumission des Entreprises Armand Lagacé et Fils (1987) Inc. pour l'entretien hivernal des chemins municipaux 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 au montant de 242 851,54 \$ taxes incluses ;

QUE M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier, soit habilité à signer tout document relatif à ce contrat.

2021 - 11 - 012 Nomination maire suppléant

Le point est reporté à une séance ultérieure.

2021 - 11 - 013 Autorisation de signature

Le point est reporté à une séance ultérieure.

2021 - 11 - 014 Varia

La municipalité procédera à l'évaluation du Centre communautaire F. P. Adams afin d'ajuster la valeur assurable auprès de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

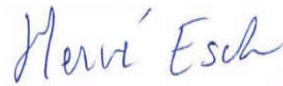
Mme Hélène Doiron sera nommée au comité de suivi des politiques PFM et MADA à la prochaine séance du conseil municipal.

Résolution n° 2021 - 11 - 015 Levée de l'assemblée

À 19h15, M. Francis Levesque propose de lever la séance.
Accepté.



David Ferguson
Maire



Hervé Esch
Directeur général et secrétaire-trésorier
